

Bien chers fidèles,

En cette période difficile qui nous plonge dans une situation sanitaire et pastorale déconcertante, je tiens à vous exprimer tout mon soutien et à vous assurer de ma prière quotidienne, à l'autel de l'église Notre-Dame où brûle en permanence un cierge à votre intention.

Dans un esprit d'obéissance à l'égard des pouvoirs civils mais aussi religieux (en l'occurrence, Mgr. Beau, notre archevêque et l'abbé Komorowski, Supérieur Général de la FSSP), vos prêtres de la maison sainte-Solange sont au regret de devoir renoncer à la célébration de tous les offices publics les dimanches et en semaine jusqu'à nouvel ordre. Sont concernés par cette interdiction les messes, l'adoration eucharistique, le chemin de croix du vendredi et l'office des vêpres. Cette situation est très douloureuse pour chacun de nous, d'autant plus qu'en période de crise nous avons encore plus besoin de nous rapprocher du Ciel et de bénéficier du secours des sacrements.

Pour l'heure, l'église Notre-Dame restera ouverte aux horaires habituels, à savoir de 9h00 à 18h00, conformément à l'arrêté du 15 mars 2020 (article 1er – III). A l'ouverture et à la fermeture de l'église, je serai disponible pour accueillir individuellement ceux qui prudemment et pour un motif grave souhaitent se confesser. Pour cela, il est impératif de prendre rdv en me contactant par téléphone ou sms en composant le 07.77.92.86.32. Ce afin d'éviter tout rassemblement ou réunion de plus de 20 personnes dans l'église, ce qui est interdit jusqu'au 15 avril 2020, à l'exception des cérémonies funéraires.

Il est bien entendu que je me déplacerai toujours pour aller assister les mourants ou les personnes vulnérables ayant besoin, de façon impérative, d'une présence sacerdotale. Pourvu que ces personnes ne se trouvent pas déjà en hôpital ou maison de retraite où la porte m'est strictement fermée.

Comme annoncé précédemment, même si l'assistance à la messe est impossible, le devoir de sanctifier le dimanche demeure. Les fidèles empêchés sont donc tenus de sanctifier le dimanche par un temps de prière équivalant à une messe basse dominicale (environ 30 minutes). Comme

vous le savez, la messe quotidienne est retransmise sur notre site www.messeendirect.net (choisir « En Direct » puis cliquer sur l'icône « Lecture » au centre de la vidéo), à 9h et 18h30 en semaine, à 10h le dimanche. Les messes retransmises sont enregistrées et donc également disponibles en différé. Autre adresse disponible : <https://m.youtube.com/channel/UCIAtfCutuTEauRbJIUCVlcA> (messe dans l'église de la Ste-Trinité-des-Pèlerins, FSSP Rome)

Je vous invite à vivre ce carême particulier dans un esprit de conversion, de confiance en la Providence et de piété, en particulier par la récitation du chapelet, la communion spirituelle et la récitation de la prière pour les temps d'épidémie que vous trouverez jointe à ce courrier. Notre diocèse commence aujourd'hui une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes en préparation à la fête de l'Annonciation ; vous en trouverez le texte en pièce jointe. Il est également conseillé de faire une lecture spirituelle qui imprègne de l'esprit du Carême.

Je vous enverrai à fréquence régulière une consigne spirituelle par internet afin de garder le lien de la prière entre nous.

Pensons à appeler par téléphone les personnes âgées et les personnes seules qui, plus que d'autres, ont besoin de soutien et de secours, notamment du prêtre.

Ce temps de retraite forcé ne doit pas nous départir de notre zèle dans la vie de foi mais, au contraire, nous inciter à suivre fidèlement Jésus-Christ sur le chemin de sa Passion. Dans le temps de la Passion nous chantons que la Croix est notre unique espérance. Nous voici contraints de porter cette lourde croix avec le Christ. Que le Seigneur daigne bénir et sanctifier nos sacrifices et que Notre-Dame nous protège tous.

Abbé Jean-Antoine Kegelin